ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

arts martiaux

Question écrite n° 63830

Texte de la question

M. André Aschieri souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur la situation du jujitsu traditionnel au sein des instances consultatives des arts martiaux. Depuis vingt-cinq ans, la Fédération internationale des pratiques de budo traditionnel tente de promouvoir la reconnaissance d'une méthode d'enseignement non violente, progressive et accessible à tous, inédite en France. Mais tous ses efforts se heurtent à l'absence d'écoute des fédérations non agréées. Pourtant, la Fédération internationale des pratiquants de budo traditionnel réunit aujourd'hui plus de 6 350 adhérents dans toute l'Europe. Le ministère parle de rester vigilant face aux dérives de certains arts martiaux, et c'est bien là aussi toute la préoccupation des pratiquants du jujitsu traditionnel. L'avenir de l'enseignement des arts martiaux doit faire l'objet d'un véritable débat contradictoire. Or, à l'heure actuelle, la diversité des points de vue ne trouve pas d'écho au sein des structures officielles. Devant cette situation, il aimerait donc savoir quelles mesures elle entend prendre pour assurer une représentation plus démocratique des différentes fédérations.

Données clés

Auteur : M. André Aschieri
Circonscription : Alpes-Maritimes (9e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 63830
Rubrique : Sports
Ministère interrogé : jeunesse et sports
Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 juillet 2001, page 3934